



DELIBERATION N° 2021-220

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 7 juillet 2021 relative au bilan d'exécution du programme d'investissements 2020 et portant approbation du programme d'investissements 2021 révisé de Storengy

Participaient à la séance : Jean-François CARENCO, président, Catherine EDWIGE, Ivan FAUCHEUX et Jean-Laurent LASTELLE, commissaires.

1. CONTEXTE ET CADRE JURIDIQUE

L'article L.421-3-1 du code de l'énergie prévoit que « les infrastructures de stockage souterrain de gaz naturel qui garantissent la sécurité d'approvisionnement du territoire à moyen et long termes et le respect des accords bilatéraux relatifs à la sécurité d'approvisionnement en gaz naturel [...] sont prévues par la programmation pluriannuelle de l'énergie mentionnée à l'article L.141-1. Ces infrastructures sont maintenues en exploitation par les opérateurs ».

En application des articles L. 134-3, 3° et L. 421-7-1 du code de l'énergie, les opérateurs de stockages souterrains de gaz naturel transmettent pour approbation leur programme annuel d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour approbation. Dans ce cadre, la CRE « veille à la réalisation des investissements nécessaires au bon développement des stockages et à leur accès transparent et non discriminatoire ».

La CRE rappelle que la programmation pluriannuelle de l'énergie fixe un objectif de résultat en débit de soutirage et en volume utile pour l'ensemble du périmètre des sites de stockage régulés des trois opérateurs de stockage, afin de garantir la sécurité d'approvisionnement. Le respect de ces objectifs doit se faire au moindre coût pour la collectivité, et les programmes d'investissements des opérateurs de stockage doivent concourir à cet objectif.

Ainsi, la CRE a demandé aux opérateurs de stockage, dans ses précédentes délibérations portant approbation du programme d'investissements, d'accompagner toute demande d'approbation d'un projet relatif au maintien ou à l'amélioration des performances, d'un scénario alternatif sans réalisation de l'investissement présentant ses conséquences sur les performances du site concerné ainsi que l'analyse des solutions alternatives comme des maintenances renforcées, un dimensionnement alternatif des projets ou encore une révision de l'offre commerciale.

En ce qui concerne le programme d'investissements de l'année 2020 :

- par délibération du 23 janvier 2020¹, la CRE a approuvé le programme d'investissements de Storengy pour l'année 2020 pour un montant de 169,2 M€ ;
- par délibération du 22 juillet 2020², la CRE a approuvé le programme d'investissements révisé pour l'année 2020 de Storengy pour un montant de 156,7 M€, et a demandé à l'opérateur de présenter, pour mi-2021, le bilan définitif d'exécution de son programme d'investissements pour l'année 2020.

Par délibération du 21 janvier 2021³, la CRE a approuvé le programme d'investissements de Storengy pour l'année 2021, pour un montant de 207,4 M€, et a demandé à l'opérateur de présenter, pour mi-2021, l'état d'exécution à mi-année du programme d'investissements pour l'année 2021.

¹ Délibération de la CRE du 23 janvier 2020 portant approbation du programme d'investissements pour l'année 2020 de Storengy

² Délibération de la CRE du 22 juillet 2020 relative au bilan d'exécution du programme d'investissements 2019 et portant approbation du programme d'investissements 2020 révisé de Storengy

³ Délibération de la CRE du 21 janvier 2021 portant approbation du programme d'investissements pour l'année 2021 de Storengy

7 juillet 2021

La CRE a été saisie par Storengy le 3 mai 2021 du bilan d'exécution définitif du programme d'investissements pour l'année 2020 et du bilan d'exécution intermédiaire du programme d'investissements pour l'année 2021. L'opérateur a présenté les écarts constatés entre les niveaux des investissements approuvés et des investissements effectivement réalisés pour 2020, d'une part, et les prévisions mises à jour pour 2021, d'autre part.

L'objet de la présente délibération est :

- de dresser le bilan d'exécution du programme d'investissement au titre de 2020 ;
- d'approuver le programme d'investissements 2021 révisé pour prendre en compte les ajustements intervenus depuis son approbation en janvier 2021.

2. PRINCIPAUX ELEMENTS DU BILAN D'EXECUTION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS POUR L'ANNEE 2020

Les dépenses d'investissements approuvées pour 2020 dans la délibération de la CRE du 22 juillet 2020 s'élevaient à 156,7 M€. Les dépenses réalisées pour 2020 s'élèvent à 155,4 M€, soit une baisse de 0,8 % par rapport au budget approuvé.

La ventilation par finalité d'investissements pour l'année 2020 est la suivante :

Postes (M€)	Approuvé 2020	Révisé 2020	Réalisé 2020
Plan de rénovation :	26,3	23,5	15,9
- <i>Rénovations à l'étude</i>	8,7	7,2	5,2
- <i>Projets majeurs en cours de réalisation</i>	17,6	16,3	10,7
Programmes :	92,6	85,7	89,4
- <i>Intégrité et obsolescence</i>	79,4	73,1	77,1
- <i>Sûreté et sécurité</i>	13,1	12,6	12,3
Investissements courants :	50,4	47,5	50,2
- <i>Travaux régionaux</i>	11,1	9,4	12,9
- <i>Petits projets industriels</i>	28,5	25,7	24,7
- <i>Informatique</i>	10,8	12,5	12,5
Total	169,2	156,7	155,4

Les écarts constatés portent sur :

- le plan de rénovation dont les dépenses sont en baisse de 7,6 M€. L'écart provient principalement d'une replanification des études de rénovation du site de Chémery et de la compression des sites salins (-2,3 M€), d'une réévaluation à la baisse du coût de levée des réserves des nouvelles unités de régénération à Saint-Illiers et d'un report partiel de celles-ci (-2,1 M€), du décalage de chantier induits par la crise sanitaire sur les sites de Beynes et Etrez (-1.7 M€) et du report en 2021 de la commande du compresseur pour le site de Gournay (-0,9 M€) ;
- le programme « Intégrité et obsolescence », dont les dépenses sont en hausse de 4,0 M€. L'écart provient de difficultés de réalisation et de travaux correctifs additionnels dans le programme « intégrité, collecte et gaz humide » (+3,5 M€), un avancement plus important du programme « compression » (+2,1 M€) et des achats de matériel en 2020 pour sécuriser la réalisation de travaux du programme « Electronique Informatique et Automate » (+1,2 M€). Ces hausses du budget sont partiellement compensées par le report en 2021 d'opérations du programme « puits » (-2,5M€) ;
- le programme « Sûreté et sécurité », dont les dépenses sont en baisse de 0,3 M€. [confidentiel] ;
- les investissements courants, dont les dépenses sont en hausse de 2,7 M€. L'écart provient principalement de la réalisation travaux correctifs additionnels sur les sites de Cerville et Etrez.

La CRE constate que l'exécution du programme d'investissements de Storengy est globalement conforme au programme approuvé.

3. PRINCIPAUX ELEMENTS DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS POUR L'ANNEE 2021

Storengy a transmis à la CRE un programme d'investissements révisé pour 2021. Le budget présenté par Storengy s'élève à 207,4 M€. Ce niveau est identique au budget approuvé en janvier 2021.

La ventilation par finalité d'investissement pour l'année 2021 est la suivante :

Postes (M€)	Approuvé 2021	Révisé 2021 Demande de Storengy
Plan de rénovation :	30,3	30,5
- <i>Rénovations à l'étude</i>	10,6	10,2
- <i>Projets majeurs en cours de réalisation</i>	19,7	20,2
Programmes :	115,2	114,7
- <i>Intégrité et obsolescence</i>	95,7	95,7
- <i>Sûreté et sécurité</i>	19,5	19,0
Investissements courants :	61,9	62,2
- <i>Travaux régionaux</i>	10,2	9,9
- <i>Petits projets industriels</i>	33,8	34,4
- <i>Informatique</i>	17,9	17,9
Total	207,4	207,4

Les écarts constatés portent sur :

- le plan de rénovation, dont les dépenses sont en hausse de 0,2 M€. L'écart provient principalement de difficultés de mise en service des unités de surface à Hauterives (+0,2 M€), du report en 2021 de travaux sur la compression à Beynes (+0,3 M€) et de la replanification des études (-0,4 M€) ;
- le programme « Sûreté et sécurité », dont les dépenses sont en baisse de 0,5 M€. L'écart provient d'une baisse associée au report de travaux liés à la sécurité (-0,9 M€) partiellement compensée par le report en 2021 de l'installation de protection thermique sur les sites de Beynes et Etrez (+0,4 M€) ;
- les investissements courants, dont les dépenses sont en hausse de 0,3 M€. L'écart provient principalement d'aléas techniques sur les petits projets industriels (+1,2 M€), des travaux additionnels sur les systèmes de sécurité à Chémery (+1,1 M€), partiellement compensé par le report de travaux de rénovation de la désulfuration sur le site de Cerville (-0,8 M€), de travaux de tuyauterie à Etrez (-0,5 M€) des dépenses plus faibles que prévu pour les travaux de protection cathodique à Tersanne (-0,3 M€), et le report de travaux régionaux (-0,3 M€).

4. ANALYSE DE LA CRE CONCERNANT LES PROJETS ET PROGRAMMES EN COURS

La présente partie a pour objet de présenter l'analyse de la CRE sur les principaux éléments de l'état d'exécution du programme d'investissements de Storengy pour l'année 2021.

4.1 Plan de rénovation

Les dépenses du plan de rénovation correspondent en 2021 à (i) la finalisation de projets déjà largement engagés, (ii) la réalisation d'études et le lancement des commandes sur 3 grands projets de rénovation et (iii) la réalisation d'études en amont de l'approbation de projets de moindre ampleur.

Le budget révisé de ce programme en 2021 s'élève à 20,2 M€ pour la réalisation des projets et 10,2 M€ d'études. Il est en ligne avec le budget approuvé pour l'année 2021.

4.1.1 Les principaux projets en cours de finalisation

Sur le site d'Etrez, les travaux préparatoires au raccordement, d'ici 2023, à la nouvelle grille d'interconnexion de GRTgaz construite dans le cadre du projet Val de Saône sont en cours. Une partie des travaux prévus en 2020 a été reportée au prochain arrêt du site en 2022. Le coût à terminaison du projet est estimé à ce jour à 22,4 M€, stable par rapport à celui présenté lors du dernier exercice d'approbation.

La finalisation de la mise en service des deux nouvelles cavités salines du site d'Hauterives a été décalée à 2021. Des difficultés de mise en service des unités de surface et l'allongement des travaux conduisent à une réévaluation à la hausse du coût à terminaison (+0,4 M€) à 33,2 M€.

La finalisation du remplacement des unités de régénération sur le site de Saint Illiers a été décalée. La levée de réserves non bloquantes pour la mise en service aura lieu en 2021. Le coût à terminaison du projet est estimé à ce jour à 10,2 M€, stable par rapport à celui présenté lors du dernier exercice d'approbation.

4.1.2 Le projet « Compression Gournay »

La zone alimentée en gaz à bas pouvoir calorifique (gaz B) dispose d'un point d'entrée depuis la Belgique et d'un seul stockage de gaz, celui de Gournay. 1,3 million de consommateurs sont alimentés en gaz B. Leur conversion au gaz à haut pouvoir calorifique (gaz H) est prévue sur la période 2020-2029.

La conversion des consommateurs de la zone B conduit à une réduction de la demande de gaz B dans la zone. Le besoin d'utilisation du stockage de Gournay va donc se réduire progressivement jusqu'à sa conversion au gaz H prévue en 2026. Les compresseurs du site doivent permettre d'assurer de faibles débits durant cette phase de conversion. Le parc de compression du site (constitué de trois turbocompresseurs) n'a pas été dimensionné pour assurer ces débits.

Le projet prévoit le remplacement anticipé d'un compresseur mis en service en 1996 par un électrocompresseur qui permet d'assurer des petits débits et offre une flexibilité accrue en termes d'arrêt/démarrage.

La CRE a approuvé le projet en juillet 2020⁴.

Storengy a réalisé la première phase des études d'ingénierie de base permettant la définition d'un budget cible. La commande du compresseur a été effectuée en février 2021. Le démarrage des travaux est prévu au deuxième semestre 2021 et la mise en service du compresseur en janvier 2023.

La CRE a fixé un budget cible de 34,46 M€ en mai 2021⁵ en application du dispositif de régulation incitative prévu par le tarif ATS2.

4.1.3 Le projet « Traitement Chémery »

Le site de Chémery est réparti en deux sous-sites, Chémery Principal et Chémery Développement, raccordés à des puits distincts et disposant d'ateliers propres permettant la désulfuration et déshydratation du gaz.

Le projet de Storengy prévoit le remplacement partiel des unités de traitement de Chémery Principal, mis en service en 1968. L'atelier de Chémery principal sera arrêté, et les capacités de traitement équivalentes seront reconstruites sur Chémery Développement. L'ensemble des puits seront alors raccordés à ce dernier.

La CRE a approuvé le projet en janvier 2021⁶.

La première phase des études d'ingénierie de base permettant la définition d'un budget cible est en cours.

Un audit sera réalisé au second semestre 2021 afin de fixer le budget cible du projet, en application du dispositif de régulation incitative prévu par le tarif ATS2.

⁵ Délibération de la CRE du 6 mai 2021 portant décision relative à la définition du budget cible du projet « Compression Gournay » de Storengy

⁶ Délibération de la CRE du 21 janvier 2021 portant approbation du programme d'investissements pour l'année 2021 de Storengy

4.1.4 Le projet « Compression salins »

Le projet « Compressions Salins » porte sur le remplacement du compresseur de secours à Etrez et l'installation d'un compresseur de secours à Tersanne.

Pour ces deux projets, les études d'ingénierie de base ont été lancées en décembre 2020. Les études se poursuivent en vue d'une demande d'approbation lors de l'exercice d'approbation des investissements pour l'année 2022.

Les estimations préliminaires du montant du projet prévoient un budget de 116 M€.

4.2 Programmes pluriannuels

Les programmes pluriannuels sont des programmes transverses à plusieurs sites, pilotés par les équipes centrales de Storengy de façon à assurer une cohérence entre les sites sur des projets de même nature. Storengy indique que ces projets répondent pour la majeure partie d'entre eux à des problématiques d'ordre réglementaire ou de sécurité, et de sûreté industrielle.

4.2.1 Programme « Intégrité et obsolescence »

Le budget révisé de ce programme pour 2021 est égal au budget approuvé pour l'année 2021. Cette évolution est liée à des écarts qui se compensent avec :

- d'une part, le traitement anticipé en 2021 de deux puits dans le cadre du programme « complétions soudées » (+1,2 M€) et le report en 2021 de travaux sur les équipements de surface d'un puits à Etrez dans « autres programmes » (+1,1 M€) ;
- et d'autre part, le report de travaux sur trois puits dans le cadre du programme puits (-2,4 M€).

La ventilation du programme intégrité et obsolescence pour l'année 2021 est la suivante :

en M€	Approuvé 2021	Révisé 2021 Demande de Storengy
Programme « Puits »	34,6	32,2
Programme « Complétions soudées »	10,6	11,9
Programme « Gaz humide & collectes »	27,7	27,7
Programme « Compression »	10,6	10,6
Autres programmes	12,2	13,3
Total	95,7	95,7

La CRE considère que ces évolutions sont justifiées.

4.2.2 Programme « Sûreté/sécurité »

Le budget révisé de ce programme pour 2021 est inférieur de 3% au budget approuvé pour l'année 2021. Le report en 2022 de travaux du programme « sûreté du patrimoine » est partiellement compensé par le report en 2021 de travaux du programme de « prévention des risques Industriels » initialement prévu en 2020. La ventilation du programme sûreté et sécurité pour l'année 2021 est la suivante :

en M€	Approuvé 2021	Révisé 2021 Demande de Storengy
Prévention des risques industriels	15,2	15,2
Prévention des risques technologiques	0,1	0,5
Sûreté du patrimoine	4,3	3,4
Total	19,5	19,0

La CRE considère que ces évolutions sont justifiées

4.3 Investissements courants

Le budget révisé de ce programme pour 2021 est en ligne au budget approuvé pour l'année 2021 (+0,3M€). Cette évolution est liée à :

- des aléas techniques sur les petits projets industriels (+1,2 M€) ;
- des travaux additionnels sur les systèmes de sécurité à Chémery (+1,1 M€) ;
- des reports de travaux de rénovation de la désulfuration sur le site de Cerville (-0,8 M€), de travaux de tuyauterie à Etrez (-0,5 M€) et de travaux régionaux (-0,3 M€) ;
- des dépenses plus faibles que prévu pour les travaux de protection cathodique à Tersanne (-0,3 M€).

DECISION DE LA CRE

En application des articles L. 134-3,3° et L. 421-7-1 du code de l'énergie, les opérateurs de stockage transmettent leur programme annuel d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour approbation. Dans le cadre de cette délibération, la CRE fait le bilan des dépenses 2020 définitivement arrêtées par Storengy en début d'année 2021 et approuve le programme d'investissements 2021 révisé pour prendre en compte les ajustements intervenus depuis son approbation en janvier 2021.

Bilan d'exécution du programme d'investissements pour l'année 2020

En ce qui concerne l'année 2020, la CRE constate que l'écart entre les dépenses d'investissements réalisées et le programme d'investissements révisé pour 2020 est principalement lié à des reports de travaux notamment induits par la crise sanitaire, un avancement de certains programmes plus important que prévu au second semestre et des difficultés de réalisation.

La CRE constate que l'exécution du programme d'investissements de Storengy relève de la gestion normale de projets d'investissements. Celui-ci se répartit de la façon suivante :

Postes (M€)	Approuvé 2020	Réalisé 2020
Plan de rénovation :	23,5	15,9
- <i>Rénovations à l'étude</i>	7,2	5,2
- <i>Projets majeurs en cours de réalisation</i>	16,3	10,7
Programmes :	85,7	89,4
- <i>Intégrité et obsolescence</i>	73,1	77,1
- <i>Sureté et sécurité</i>	12,6	12,3
Investissements courants :	47,5	50,2
- <i>Travaux régionaux</i>	9,4	12,9
- <i>Petits projets industriels</i>	25,7	24,7
- <i>Informatique</i>	12,5	12,5
Total	156,7	155,4

Programme d'investissements révisé pour l'année 2021

En ce qui concerne l'année 2021, la CRE constate que l'état d'exécution à mi-année du programme d'investissements de Storengy est égal au programme approuvé en janvier 2021. L'évolution des postes de dépenses est associée principalement à des replanifications de travaux et des aléas techniques sur les petits projets industriels.

Pour l'année 2021, la CRE approuve le programme d'investissements révisé de Storengy.

En conséquence le programme d'investissements s'élève à 207,4 M€ en 2021.

Celui-ci se répartit de la façon suivante :

Postes (M€)	Approuvé 2021	Révisé 2021
Plan de rénovation :	30,3	30,5
- <i>Rénovations à l'étude</i>	10,6	10,2
- <i>Projets majeurs en cours de réalisation</i>	19,7	20,2
Programmes :	115,2	114,7
- <i>Intégrité et obsolescence</i>	95,7	95,7
- <i>Sureté et sécurité</i>	19,5	19,0
Investissements courants :	61,9	62,2
- <i>Travaux régionaux</i>	10,2	9,9
- <i>Petits projets industriels</i>	33,8	34,4
- <i>Informatique</i>	17,9	17,9
Total	207,4	207,4

7 juillet 2021

La CRE demande à Storengy d'accompagner toute demande d'approbation d'un projet, relatif au maintien ou à l'amélioration des performances, d'un scénario alternatif sans réalisation de l'investissement présentant ses conséquences sur les performances du site concerné ainsi que l'analyse des solutions alternatives comme d'autres solutions techniques, des maintenances renforcées, un dimensionnement alternatif des projets ou encore une révision de l'offre commerciale.

L'approbation du programme d'investissements ne préjuge pas du traitement tarifaire de ces dépenses.

Toute modification du programme d'investissements devra être soumise à la CRE pour approbation.

La CRE demande à Storengy de lui présenter, avant le mois de juillet 2022, le bilan définitif d'exécution de son programme d'investissements pour l'année 2021, comprenant notamment un point d'avancement des principaux projets engagés.

La présente délibération sera publiée sur le site internet de la CRE et notifiée à Storengy. Elle sera par ailleurs transmise à la ministre de la transition écologique ainsi qu'au ministre de l'économie, des finances et de la relance.

Délibéré à Paris, le 7 juillet 2021

Pour la Commission de régulation de l'énergie,

Le Président,

Jean-François CARENCO